

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13/12/23 S'LO

ID : 059-255902827-20231211-DEL38_2023-DE



4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre

Département du Nord
Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical

Séance du : 11 décembre 2023 Lieu de réunion : salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge. Convocation : 5 décembre 2023 Affichage ordre du jour : 5 décembre 2023 Délibération : n°38/2023 Réfs : BC/SP/CW Objet : modalités de gestion du parking silo d'Aulnoye-Aymeries : avenant n°4 à la convention de gestion conclue avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre	Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 17 Nombre de votants : 19 dont 2 pouvoirs
---	--

Le Comité Syndical s'est réuni le 11 décembre 2023 à 16h00 dans la salle du bâtiment Ecopôle lieu-dit « Les Prés du Saussoir » à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du SMTUS.

Étaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Bernard BONDUE-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Claude DUPONT-Jean DURIEUX- Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME- Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : Bernard BAUDOIX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélien WELONEK-Didier WILLOF.

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : Arnaud BEAUQUEL à Jacques THURETTE-Daniel LEFERME à Michel WALLET.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires : Stéphane LATOUCHE-Simon DELAPORTE

CCPM : Délégués suppléants : José GILBERT-Alain GERARD

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Hugo GEORGES

Modalités de gestion du parking silo d'Aulnoye-Aymeries : avenant n°4 à la convention de gestion conclue avec la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

Exposé :

M. le Président rappelle qu'une convention, fixant les modalités de gestion partagée du parking silo d'Aulnoye-Aymeries et en particulier une contribution aux charges de fonctionnement, répartie à part égale entre les deux parties copropriétaires a été signée le 9 août 2016 pour une durée d'exécution des prestations jusqu'au 31 décembre 2019.

Cette convention a fait l'objet de 3 avenants : un avenant de deux ans signé le 19 décembre 2023, un avenant d'un an signé le 15 décembre 2021, et un avenant d'un an signé le 15 décembre 2022.

Compte tenu de l'échéance prévu au 31 décembre 2023, je vous propose de prolonger par un avenant n°4 la durée d'exécution des prestations de cette convention, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre :

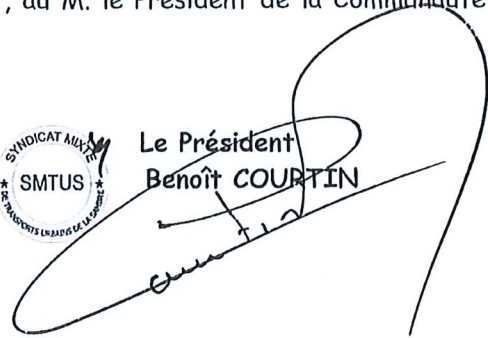
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-15 et L.5111-1 ;
- Vu la délibération n° 17/2016 en date du 20/06/2016 qui fixe les modalités de gestion partagée du parking silo d'Aulnoye-Aymeries,
- Vu la délibération n° 31/2019 en date du 13/12/2019 qui prolonge la durée d'exécution des prestations de deux ans par un avenant signé le 19 décembre 2020,
- Vu la délibération n°24/2021 en date du 7/12/2021 qui prolonge la durée d'exécution des prestations d'un an par un avenant signé le 15 décembre 2021,
- Vu la délibération n°31/2022 en date du 12/12/2022 qui prolonge la durée d'exécution des prestations par un avenant signé le 15 décembre 2022,
- Vu le projet d'avenant n°4 proposé,
- Vu la présentation du présent projet de délibération en réunion du bureau du SMTUS en date du 29 novembre 2023,
- Sur proposition de Monsieur le Président,
- **Considérant :**
 - la nécessité de prolonger une nouvelle fois la durée d'exécution des prestations par un avenant à la convention pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et (à l'unanimité ou résultat du vote) des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de prolonger la durée d'exécution de la convention de gestion partagée du parking silo d'Aulnoye-Aymeries par un avenant, jusqu'au 31 décembre 2024,
- **APPROUVE** le projet d'avenant n°4 à la convention de gestion partagée du parking silo d'Aulnoye-Aymeries qui demeurera en annexe du présent acte et qui fixe contractuellement les modalités de gestion partagée,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération,
- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération, après exercice du contrôle de légalité par les services de l'Etat, au M. le Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.



Le Président
Benoît COURTIN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 059-255902827-20231211-DEL38_2023-DE